

INSTITUT PASTEUR DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Boulevard Victor-Hugo, 26 - NANTES

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE

ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES

DOCTEUR RAPPIN

Professeur à l'École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes

Téléphone 160.77

EAU

N° 1

N° 1628

Nantes, le 19 juillet 1928

Remise par Monsieur Mallon, à Quimper

Conditions générales ou locales :

Date du prélèvement de l'échantillon :

Température extérieure :

Température de l'eau :

Date de l'analyse :

12 juillet

Température de l'échantillon :

5°

Aspect :

Limpide

Examen microscopique du dépôt :

I — Analyse quantitative

Nombre de flacons ensemencés : Un flacon de Gagan

Milieu choisi : Gelatine nutritive neutre

Titre de la Dilution : au centième

Nombre de gouttes ensemencées : 4 centimètres cube entier

Date de la numération :

19 juillet 7 jours

Nombre de colonies de Bactéries :

200

Nombre de colonies de Moisissures :

0

Espèces déterminées : Bacillus subtilis, Bacillus pasteurianus

II — Analyse qualitative

Méthode choisie : *Méthodes de Messieurs les Professeurs Tchenko et Vissière*

Résultats observés : 1° Grand Bouillon phéniqué : *peu cultivé, léger odor*

2° Petit Bouillon phéniqué :

d'

d'

3° Bouillon ordinaire :

d'

d'

Recherche de l'Indol :

Recherche négative

Recherche du Coli Bacille :

Recherche négative dans 100 c.c

Recherche du Bacille d'Eberth :

d'

Autres espèces pathogènes déterminées :

Résultat des inoculations aux animaux :

Conclusions :

Eau de Bonne Qualité

L. Meunier

Institut Pasteur de la Loire-Inférieure

Boulevard Victor-Hugo, 26 - NANTES

LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE

--O-O-O-O-O-O--

ANALYSES BACTERIOLOGIQUES

Docteur R A P P I N

Professeur à l'Ecole de plein exercice & de Pharmacie de NANTES

E A U

N°1

N°3.628

NANTES, le 19 Juillet 1928-

Remise par Monsieur BOLLORE - à QUIMPER

Date de l'Analyse: 12 Juillet 1928

Température de l'échantillon: 5°

Aspect: limpide

1 - Analyse quantitative

Nombre de flacons ensemencés: un flacon de Gayon

Milieu choisi: Gélatine nutritive neutre

Titre de la Dilution: au centième

Nombre de gouttes ensemencées: le centimètre cube entier

Date de la numération: 19 Juillet - 7° jour

Nombre de colonies de bactéries: 200

Nombre de colonies de Moisissures: 0

Espèces déterminées: *Bacillus subtilis* - *bacillus aurantiacus*

11 - Analyse Qualitative.-

Méthode choisie: Méthode de MM.les Professeurs POUCHOT & VINCENT

Résultats observés: 1°.-Bouillon phéniqué: peu cultivé - légère odeur

2°.- Petit Bouillon phéniqué

-d°-

-d°-

3°.- Bouillon ordinaire:

-d°-

-d°-

Recherche de l'Indol:

recherche négative

Recherche de Coli Bacille: Recherche négative dans 100 c.c.

" du Bacille d'Eberth:

-d°-

Conclusions: EAU DE BONNE QUALITE

signé: RAPPIN

COMMUNE

"Irqui Gaberie"

DÉPARTEMENT

du Finistère

Enseignement Primaire

Devant Nous, Maire d'Irqui Gaberie

département du Finistère, s'est présenté ce jour vingt neuf Août

mil neuf cent vingt huit, M^{lle} Françoise Le Red

née au Folgoët, département du Finistère

le 26 Octobre 1903, la quelle nous a déclaré,

en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi du 30 Octobre 1886, avoir

l'intention ^{d'ouvrir} de prendre à Osel en Irqui Gaberie une direction

de l'Ecole primaire privée spéciale aux ^{filles} * sans pensionnat,

et * classe enfantine, en remplacement de M. dans un local neuf

En foi de quoi nous avons délivré à M^{lle} Le Red

récépissé de la présente déclaration ainsi que les trois copies prescrites par l'article

158 du décret du 18 Janvier 1887.

En Mairie de Irqui Gaberie, les jour, mois et an que dessus.

Le registre est signé :

L'Instituteur déclarant, F. Le Red Le Maire, Le Roux

Pour copie conforme au Registre,

Le Maire,

J. R. Le Roux

Cachet de la Mairie.



* Garçons ou Filles.

* Avec ou sans.

Le déclarant n'a pas à signer cette pièce qui est la copie conforme de sa déclaration à la Mairie.

Le Maire seul doit la signer.

Erqûe Gabéine 29 aûnt 1928

Monsieur L. Inspecteur,

Je soussignée déclare
avoir résidé pendant les
dix dernières années au
Golgoët (Finistère) dans ma
famille jusqu'en 1919.

à Saint Briec, chez les
Sœurs du Saint-Esprit où
j'ai fait mon éducation

de 1919 à 1923

J'ai fait un intérim à
l'école libre de Pordic (Côtes du
Nord) d'avril à juillet 1923.

J'ai été adjointe à celle de
Pont-Croix (Finistère) de
septembre 1923 à juillet 1924.

Je suis adjointe à celle de
Lanester Morbihan depuis
septembre 1924 à ce jour
Francine Le Rest.

468
ACADÉMIE DE RENNES

INSPECTION ACADÉMIQUE
DU FINISTÈRE

Quimper, le 3 Septembre 1928.

OUVERTURE
D'ÉCOLE PRIVÉE

Demande de Renseignements

L'Inspecteur d'Académie du Finistère
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
à St Brieuc



M^{lle} Le Rest Francine

née le 24 Octobre 1903 à n Tolgoët

qui a fait une déclaration d'ouverture d'école privée dans

le Finistère, atteste avoir résidé à n Gordic

d'avril à Juillet 1923, comme institutrice (interim)

Je vous serais reconnaissant de me communiquer
aussitôt que possible tous les renseignements que vous
aurez pu recueillir sur la tenue, la conduite et la
moralité de M^{lle} Le Rest

L'Inspecteur d'Académie,

L. Priou

Renseignements
Favorables

ACADÉMIE DE RENNES

INSPECTION ACADEMIQUE
DU FINISTÈRE

OUVERTURE
D'ÉCOLE PRIVÉE

Quimper, le 3 Septembre 1928

L'Inspecteur d'Académie du Finistère

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
à Vannes.

Demande de Renseignements

Commissaire
L'Inspecteur d'Académie
Vannes
Le 3 Septembre 1928
M. le Recteur
M. le Principal
M. le Délégué

M^{lle} Le Rest Francine
née le 24 Octobre 1903 à Tolgoët
qui a fait une déclaration d'ouverture d'école privée dans
le Finistère, atteste avoir résidé à Lanester

Comme institutrice privée de Septembre 1924
à ce jour

Je vous serais reconnaissant de me communiquer
aussitôt que possible tous les renseignements que vous
aurez pu recueillir sur la tenue, la conduite et la
moralité de M^{lle} Le Rest

Déclaration exacte -
Renseignements favorables -

Lorient le 29 Sept. 28

L. Luyff

L. Leclerc

L'Inspecteur d'Académie,

L. Priou

Le 20 Septembre 1928

Ouverture d'une école privée
à Odch. Lestonant

L'Inspecteur de l'Enseignement primaire

Préfet, le 21 septembre 1928

Monsieur l'Inspecteur Académique

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis
rendu à Lestonant pour l'usage des locaux
de l'école et de vous dresser mon rapport comme
suivant relatif à l'ouverture d'une école privée de filles
dont on a l'Odch. Lestonant.

1^{re} Pour ce qui est de la déclaration, M^{lle}
Le Rest, je mentionnerai qu'elle satisfait aux
conditions d'âge, de capacité, de légitimité, de nationalité,
de moralité, enfin exigées par la loi.

2^e Relativement aux locaux scolaires
(classes et dépendances) je noterai que les prescrip-
tions réglementaires ne laissent rien de plus à être
observées. Le site est parfaitement exposé et venté.
Une cour spacieuse, de vastes jardins entourent
les trois classes, lesquelles réalisent les conditions de
confort les plus modernes, dotées qu'elles sont
de chauffage central, de multiples bouches d'aération,
de larges baies (3 pour chacune d'elles de 2 m 50 par 2 m 50)
dont les portes d'entrée sont vitrées, que
l'éclairage est bi-catéral, que la hauteur

Sous plafond est de 3m.60 au minimum,
pour une largeur de 6m.78 et une longueur
de 7m.70 et que le plancher, parquet, est
construit sur caves.

Les puits au nombre de 8 et
pourvus de fosses septiquées pourront être aisément
surveillés des classes, de même que l'école qui
s'ouvre vis-à-vis de celles-ci, à l'est et sur
une longueur de 18m pour une largeur de 3m.50.
La cour est par surcroît dotée de deux rizi-
ers, d'arbres, alors qu'un puits, situé dans le
jardin, alimentera l'école en eau potable.

Près dans le voisinage, pour finir,
à Chavara le service Solaire : pas d'auberge
ni de cimetière et l'usine se trouve tout au
fond de la vallée, à peu 400 mètres.

En bref il n'existe pas 2 mon sens
de motif d'opportunité à l'ouverture d'un
établissement qui fut tout simplement
construit avec munificence.

L'inspecteur principal

[Signature]

Ouverture d'une école
privée de filles à
Odet-Lestonan.

-:-

Quimper, le 21 septembre 1928.

19 JAN 1929

L'Inspecteur d'Académie du Finistère

à Monsieur le Préfet du Finistère.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant,
relatif à l'ouverture d'une école privée de filles à Odet-Lestonar

1° - Pour ce qui est de la déclarante, M^{lle} LE REST, je
mentionnerai qu'elle satisfait aux conditions d'âge, de capacité,
de laïcité, de nationalité, de moralité enfin exigées par la loi.

2° - Relativement aux locaux scolaires (classes et dépendances) je noterai que les prescriptions réglementaires ne
laissent point davantage d'être observées. Le site est
parfaitement exposé et ventilé. Une cour spacieuse, de vastes
jardins entoureront les trois classes lesquelles réalisent les
conditions de confort les plus modernes, dotées qu'elles sont du
chauffage central, de multiples bouches d'aération, de larges
baies (3 pour chacune d'elles de 2^m,50 sur 2^m,75) alors que les
portes d'entrée sont vitrées, que l'éclairage est bilatéral, que
la hauteur sous plafond est de 3^m,60 au minimum, pour une largeur
de 6^m,78 et une longueur de 7^m,70 et que le plancher, parqueté, est
construit sur caves.

Les privés ^{sanitaires} au nombre de 8 et pourvus de fosses septiques, de même que le préau qui s'ouvre vis-à-vis de celles-ci, à l'est et sur une longueur de 18^m pour une largeur de 3^m,50. La cour est par surcroît dotée de deux séries de lavabos alors qu'un puits, situé dans le jardin alimentera l'école en eau potable.

Rien dans le voisinage, pour finir, n'entravera le service scolaire : pas d'auberge ni de cimetière et l'usine se trouve tout au fond de la vallée, à trois ou quatre cents mètres.

En bref, il n'existe pas, à mon sens, de motif d'opposition à l'ouverture d'un établissement qui fut tout simplement construit avec munificence.

Ci-inclus les plans.